



ICM 1965

BROADWAY  
50

**20**  
**ANS**  
apur  
**PARIS**  
**PARIS**  
PROJET  
**PARIS**  
**PARIS**  
PROJETS  
**1967**  
apur  
**PARIS**  
**PARIS**

atelier parisien d'urbanisme

**20**

**ANS**

apur

**PARIS**

**PARIS**

**PROJET**

**PARIS**

**PARIS**

**PROJETS**

**1967**

apur

**PARIS**

**PARIS**

**TEXTE DE L'ALLOCATION DE M. JACQUES CHIRAC,  
MAIRE DE PARIS**

ALLOCUTION DE MONSIEUR JACQUES CHIRAC

MAIRE DE PARIS

\*\*\*

30 Novembre 1987 - ATELIER PARISIEN D'URBANISME

Mesdames, Messieurs, Chers Amis,

J'ai souhaité vous réunir aujourd'hui à l'occasion d'un anniversaire : "Les 20 ans de l'Atelier Parisien d'Urbanisme".

J'ai tenu à ce que cette réunion ait lieu ici, sur le terrain, c'est-à-dire, au milieu des bureaux de dessins de l'APUR afin d'affirmer le prix que j'attache au fonctionnement de cette cellule de réflexion et de création que constitue l'APUR qui est, vous le savez, le fer de lance de l'urbanisme parisien.

Les initiateurs dès 1967 pressentaient qu'il fallait créer "cette agence d'urbanisme afin que cessent les études au coup par coup et qu'il était temps d'y substituer une approche prospective permettant d'appréhender dans un cadre cohérent les éléments constitutifs du PARIS de demain."

Je peux affirmer, 20 ans après, que la mission initiale, confiée à l'APUR, a été remplie.

L'Agence, en effet, a été de tous les combats. Certains furent heureux, d'autres malheureux, c'est la loi du genre.

Parmi les premiers je citerai ceux qui ont été livrés pour la sauvegarde de Paris et dont certains apparaissent, aujourd'hui, comme tellement absurdes qu'on se demande comment il ont pu, un jour, faire l'objet d'une polémique.

Je pense à cette autoroute qui devait, partant du 14ème arrondissement, éventrer le 15ème sur 40 mètres de large avant de pénétrer dans la colline de Passy pour diffuser son flot de circulation dans les jardins du Ranelagh. Cette "saignée" supposait la démolition de 4 000 logements, de 200 commerces et de 60 hôtels !...

Je rappelle la "Radiale Vercingétorix" qui, partant de la Gare Montparnasse, aurait créé une coupure définitive entre les quartiers du 14ème et 15ème.

J'évoque, pour mémoire, le projet "d'axe Nord Sud" détruisant le canal Saint-Martin afin d'utiliser son emplacement pour y aménager une autoroute débouchant à la Villette...

Dans un passé plus récent chacun se souvient de l'action prépondérante de l'APUR pour mettre en oeuvre l'infléchissement que j'ai décidé, en 1977, de donner à l'urbanisme parisien en abandonnant l'architecture brutale des tours et des barres afin d'orienter la construction vers des bâtiments à l'échelle de la Ville.

Il ne s'agirait plus désormais de planter avec ostentation des grands projets insolites, dans le tissu urbain existant, mais au contraire d'y implanter avec précaution des quartiers nouveaux dans le respect volumétrique de leur environnement.

Cette tâche difficile, souvent contestée, a été assurée avec opiniâtreté par toute l'équipe de l'APUR sous la direction de Pierre-Yves LIGEN, à qui je ne rendrai jamais assez hommage pour l'énergie qu'il y a dépensée et les résultats qu'il a obtenus.

\*

\* \*

Il fut des combats moins heureux et chacun sait combien j'ai personnellement regretté l'abandon de ce grand et beau projet que fut la Voie Express rive gauche. Cette opération aurait apporté à la Ville la mise en valeur de deux sites prestigieux :

- d'une part, celui de Notre-Dame - Saint-Séverin - square Viviani ;

- d'autre part, celui de l'Institut où la disparition de la circulation automobile du quai haut, aurait permis la reconstitution de la belle place LE VAU.

Mais cela c'est le passé, qu'il convenait, je crois, d'évoquer car il est à inscrire au bilan très positif des actions de l'APUR au cours des vingt dernières années.

Ses travaux d'aujourd'hui sont trop connus pour que je les expose dans le détail. Je voudrais pourtant en souligner quelques aspects et tout d'abord la qualité des documents d'urbanisme qui ont été réalisés ici.

J'ai été souvent frappé, à l'occasion de rencontres avec des architectes ou des urbanistes étrangers, de constater le prix qu'ils attachaient à de tels documents, et combien ils appréciaient la qualité de ceux qui existent dans notre Ville, qu'il s'agisse du Schéma Directeur ou du Plan d'Occupation des Sols ou des dossiers de Z.A.C. Ces textes et ces graphismes constituent la formulation claire et précise de nos options et de nos projets. Ils sont l'affirmation de droits et de contraintes, et donc une garantie des citoyens contre l'arbitraire, le "coup par coup" ou l'improvisation.

De tels documents s'appuient largement sur les éléments fournis par la Banque de Données Urbaines qui, depuis 1970, constitue un instrument essentiel de la gestion du territoire parisien.

Il va de soi qu'en soulignant cet aspect souvent mal connu des activités de l'Agence, je n'entends pas reléguer au second plan celles de ses interventions qui vous sont plus familières et qui sont, bien entendu, l'élément moteur de notre politique d'aménagement urbain. Elles sont détaillées dans le dossier de Presse qui vous a été remis.

Je voudrais maintenant me tourner vers l'avenir -proche ou plus lointain-. Avenir sur lequel l'APUR s'est bien entendu penché, mais dont toutes les éventualités doivent être appréhendées, et appréhendées très vite, si nous voulons que Paris continue à être la grande cité diversifiée et polymorphe qu'elle fut et doit demeurer à l'horizon 1992.

Chacun sait le prix que j'attache à la réalisation du Plan de l'Est Parisien, composante essentielle de notre politique urbaine dans le proche avenir. Le "train est sur les rails". Les opérations progressent. Je sais, hélas, la longueur des procédures. Je compte sur chacun pour qu'il y soit pallié par une accélération des opérations en chantier.

Je ne saurais, en effet, trop souligner l'importance des modifications que ce Plan va apporter à l'équilibre de la ville.

Le pôle Gare de Lyon/Gare d'Austerlitz avec ses composantes : Bercy, Chalon, Tolbiac sera demain un centre comparable à la première tranche de la Défense avec plus d'un million de m<sup>2</sup> de bureaux, et les emplois correspondants, avec 5 000 logements neufs et leurs équipements d'accompagnement. C'est une opération d'une ampleur sans précédent que je considère comme irrévocablement engagée.

Il existe, par ailleurs, deux domaines pour lesquels je souhaite que des études soient entreprises dans les meilleurs délais.

Le premier est délicat, je souhaiterais voir étudier avec toute la finesse qui s'impose en la matière certains tissus anciens de la capitale.

Il existe certes encore de grandes emprises foncières dans Paris mais elles ne sont pas inépuisables et il faut également s'intéresser aux immeubles anciens, notamment les plus dégradés. Nous commençons à en faire l'expérience ; il faut poursuivre dans cette voie car les conditions de l'habitat qui existent dans certains secteurs nous apparaîtront de plus en plus inacceptables.

Je souhaite que l'on s'attache à la réalisation de ces secteurs, qu'il y soit procédé à des études sociologiques, démographiques et économiques. C'est une réflexion globale qu'il convient d'entreprendre. Je sais que le problème est complexe mais aussi que nous ne pourrons l'éluder. Il convient donc de s'y attacher.

Le second domaine, dont j'ai parlé récemment, est celui du traitement de la périphérie de Paris. Je ne veux pas employer l'expression "porte de la Ville" car le mot "porte" pourrait évoquer une sorte de repliement frileux de la cité sur elle-même.

Paris doit au contraire faciliter la symbiose de son tissu urbain avec celui des communes riveraines, et cela sans aucun désir expansionniste, mais seulement pour répondre à une logique qui apparaît chaque jour plus évidente.

J'ai demandé à mon Adjoint, Bernard ROCHER, de prendre chaque fois que cela apparaîtra souhaitable des contacts avec les Municipalités voisines afin de mettre en harmonie nos projets et nos ambitions communes. Il va de soi que de tels contacts ne peuvent s'établir que par un consensus mutuel et dans le respect des autonomies locales.

Je demande que cette approche soit poursuivie activement.

Il y aurait, bien sûr, beaucoup à dire sur chacun des points que je viens d'évoquer. Je peux vous donner l'assurance que, comme je l'ai toujours fait, je vous tiendrai au courant de l'avancement des différentes études.

Avant de conclure je voudrais répéter, ce que je disais il y a quelques instants au Conseil d'Administration de l'APUR -que je présidais-, à savoir que cette cellule doit, à tout prix, conserver sa spécificité et son indépendance vis-à-vis de l'Administration municipale. C'est sa raison d'être, c'est aussi la condition de son efficacité.

Je pense aussi que son statut qui associe à la Ville de Paris, l'Etat et la Région d'Ile-de-France, est un atout non négligeable pour assurer la cohérence et le dynamisme de son action.

La présence à mes côtés du Président du Conseil Régional d'Ile-de-France, Michel GIRAUD, et des représentants de l'Etat, me donne l'assurance que cette opinion est partagée et je ne peux que m'en réjouir.

Je voudrais dire en terminant à toute l'équipe de l'APUR, et en particulier à son Directeur Nicolas POLITIS ainsi qu'à son Adjoint, Nathan STARKMAN, toute la reconnaissance que j'ai pour leur intelligente et persévérante collaboration et la confiance que j'ai en eux pour mener à bien les tâches que je leur ai confiées.

Avec une telle équipe, Paris peut regarder son avenir urbain avec optimisme et confiance.

**20**  
**ANS**  
apur  
**PARIS**  
**PARIS**  
**PROJET**  
**PARIS**  
**PARIS**  
**PROJETS**  
**PARIS**  
**PARIS**  
**PROJET**  
**PARIS**  
**PARIS**  
**PROJETS**  
**PARIS**  
**PARIS**  
**PROJET**  
**PARIS**  
**PARIS**  
**PROJETS**  
**1967**  
apur  
**PARIS**  
**PARIS**

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'APUR A 20 ANS

\*\*\*

L'Atelier Parisien d'Urbanisme -APUR- a été créé en 1967 pour assurer une meilleure cohérence de l'urbanisme et de l'aménagement ; donc être un outil prospectif et opérationnel, et aussi un lieu de dialogue entre les divers intervenants dans l'aménagement de Paris.

20 ans après, l'APUR célèbre cet anniversaire en réunissant, à l'issue de son Conseil d'Administration, toutes les personnalités publiques qui ont participé à l'action d'aménagement de Paris.

D'une structure originale, association loi de 1901, l'APUR réunit l'Etat, la Région d'Ile-de-France, la Ville de Paris.

SES INTERVENTIONS

Depuis 20 ans, l'APUR a servi une nouvelle politique d'urbanisme, très active mais respectueuse du paysage parisien, politique voulue par ses fondateurs et affirmée avec vigueur depuis 1977 par la Ville.

L'APUR intervient à plusieurs niveaux : celui de la politique générale et des grandes options, celui des études pré-opérationnelles de secteurs vastes comme Bercy, Tolbiac ou Citroën, ou beaucoup plus réduits et ponctuels.

Son domaine de travail est large ; sept grands thèmes s'y retrouvent constamment et conjointement :

● l'élaboration des grands documents d'urbanisme : le S.D.A.U., le P.O.S., les plans de sauvegarde du Marais et du 7e arrondissement et tout récemment le Plan-Programme de l'Est parisien...

CONTACT PRESSE : 45 63 22 88
APUR : 42 71 28 14

- la protection dynamique du patrimoine, par exemple le canal Saint-Martin...
- le développement et la modernisation des quartiers par la préparation des plans de zones d'aménagement d'initiative publique (les Halles, Citroën, Bercy, les opérations de l'Est de Paris...)
- l'accroissement du rayonnement de Paris, en France comme à l'étranger par la participation aux grands projets du Palais Omnisports de Bercy, de La Villette, etc, ou encore de l'Exposition Universelle, des Jeux Olympiques...
- l'amélioration des conditions de déplacement
- la mise en valeur de l'environnement par une politique des espaces verts et le réaménagement de sites majeurs comme la Seine et les Canaux
- l'étude et la connaissance approfondie de la ville, de son évolution et l'étude du tissu urbain sur lesquelles se fondent les projets.

#### LES PRINCIPALES REALISATIONS CONCRETES DE L'APUR EN 20 ANS

entre 1968 et 1972 :

- création de la Banque des Données Urbaines
- études d'aménagement du secteur Beaubourg-les Halles, du Marais...
- voie express rive gauche (contre-projet)
- voies piétonnes...

entre 1972 et 1977 :

- élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Ville (S.D.A.U.)
- études pour le Plan d'Occupation des Sols (POS)
- réhabilitation des bois de Boulogne et de Vincennes
- organisation du 1er concours international de La Villette

entre 1977 et 1983 :

- définition et mise en oeuvre de la nouvelle politique de rénovation urbaine

- révision et lancement des plans d'opérations d'aménagement de quartiers, dans une structure plus parisienne : 18 Z.A.C. (Guilleminot, Amandiers, Citroën, Chalon...)
- bassin de l'Arsenal
- parc Georges Brassens
- reconstruction de la passerelle des Arts
- étude des grands dossiers : exposition universelle de 1989, Jeux Olympiques de 1992 et participation à la préparation des projets de l'Etat (cité de la Musique, Opéra de la Bastille, Ministère des Finances, Institut du Monde Arabe)

entre 1983 et 1987 :

- Plan-Programme de l'Est de Paris
- lancement de 25 nouvelles Z.A.C. ou opérations de quartiers
- aménagement des berges du bassin de la Villette et des berges du centre historique
- organisation des concours internationaux pour le parc Citroën et le parc de Bercy.

#### L'APUR PREPARE L'AVENIR D'UNE GRANDE CAPITALE EUROPEENNE

Pour que Paris devienne la Capitale de fait de l'Europe, le patrimoine exceptionnel, la qualité du cadre de vie, l'animation, la diversité, le nombre d'emplois et particulièrement d'habitants, bref la force et l'attractivité de Paris, auxquels s'ajoutent sa position centrale sur le continent, le TGV, etc, sont autant d'équilibres et d'atouts qu'il faut absolument préserver et développer.

Paris est loin d'être achevée. Paris, facteur de modernité, moteur de la puissance nationale dans une concurrence mondiale accrue, Paris appelle de nouveaux projets moteurs.

Mais cet objectif ne saurait être atteint sans une union de tous les partenaires concernés par l'aménagement. Il réclame une mise en route immédiate de nouveaux projets opérationnels, moteurs.

L'APUR a donc engagé en priorité à la fois un examen sur le foncier, une réflexion sur les quartiers anciens et surtout la préparation de nouvelles opérations d'aménagement, notamment :

- après Bercy, sur toute la rive gauche de la Seine du secteur Sud-Est, Austerlitz, Tolbiac

- sur la Couronne de Paris (traitement des terrains de part et d'autre du boulevard périphérique en liaison avec les communes riveraines).

\*

\*

\*

La préoccupation constante qui ressort de tous ces projets de l'APUR est de ne pas faire des morceaux de ville fractionnés et réduits à une fonction, le travail, le logement, mais des quartiers "parisiens" par leur aspect et par leur vie où aucune composante n'est rejetée.

Pour Paris, l'APUR est donc une "boîte à idées", un bureau d'études d'urbanisme travaillant à toutes les échelles au service des décideurs publics, l'outil de cohérence d'une politique globale d'urbanisme.

30 novembre 1987

apur